



Déclaration Préliminaire CSA PJJ 30 mai 2024

Notre identité est en sursis !

Madame la présidente, madame la directrice de la PJJ,

La CGT PJJ s'oppose fermement aux annonces du 1er Ministre sur la délinquance des mineurs qui visent à séduire un électorat tenté par le discours de l'extrême droite à la veille des élections européennes. Cette stratégie est à la fois hasardeuse et dangereuse pour notre administration qui ne cesse d'être instrumentalisée par le politique à chaque échéance électorale. Jouer sur le sentiment d'insécurité pour faire passer des lois toujours plus répressives, pourtant inefficaces, coûteuses, voire même inutiles, afin de prouver à l'électorat que l'on s'inscrit en « bon défenseur de la société ».

Non, on ne construit pas un projet de société pour notre jeunesse à coup de communication à chaque faits divers, profitant ainsi de l'émotion de la population !

Non, on ne répond pas à la problématique sociale de la jeunesse à coup de réponses sécuritaires qui n'ont jamais apporté la preuve d'une efficacité éducative ! L'adhésion à l'autorité ne s'impose pas à coup de menaces, elle se gagne, elle se mérite avec du temps, avec des agents formés, avec des convictions et de l'engagement et des moyens.

Non, la Justice des mineurs n'est pas laxiste, bien au contraire ! Dans un contexte où la délinquance des mineurs baisse (10.000 jeunes suivis en moins par la PJJ en 3 ans), le taux de réponse pénale frôle les 90% ! Le nombre de mineurs incarcérés est en constante augmentation en France (893 au 1er avril 2024), ce qui confirme d'ailleurs l'orientation répressive du CJPM.

Ces chiffres démontrent donc bien que la Justice des mineurs n'est pas laxiste et qu'elle obtient des résultats, que la PJJ tente de faire correctement son travail malgré un contexte déjà sécuritaire et qu'il faut surtout lui donner davantage les moyens d'encore mieux travailler.

Alors pourquoi de telles annonces ? Pourquoi stigmatiser la jeunesse et des familles qui sont déjà bien souvent en grande difficulté ? Si ce n'est l'approche des élections européennes...

Ce gouvernement n'innove pas, il s'inscrit dans une politique réactionnaire, répressive, régressive et nostalgique.

Ce gouvernement est prêt à franchir une ligne rouge. Comparution immédiate et modification de l'atténuation de la responsabilité pénale : des propositions qui sont, rappelons-le, défendues par l'extrême droite depuis toujours. Au-delà du mépris que cela représente pour l'intérêt des usagers et pour le travail de toute la profession, cela aurait surtout pour conséquence d'anéantir le principe de primauté de l'éducatif en calquant définitivement la justice des mineurs sur celle des majeurs.

Ces propositions de mesures seraient-elle un aveu de non-efficacité du CJPM ?

Est-ce la proposition de ce gouvernement ? Tirer un trait sur le passé et sur la philosophie de l'ordonnance de 1945 impulsée par le Conseil National de la Résistance ? Faut-il rappeler que la jeunesse d'aujourd'hui est la société de demain ?

En voulant imposer de nouvelles dispositions de procédure par pur opportunisme et en complet technocratisme dissocié des réalités professionnelles et de la réalité de vie des adolescents les plus vulnérables, ce gouvernement montre sa parfaite ignorance en matière d'éducation, de prévention et de ce fait, d'accompagnement de la jeunesse dite « délinquante ».

Le CJPM a déjà mis la PJJ à genoux. Tirer à boulet rouge sur les jeunes et sur les professionnels de la PJJ en dénaturant les missions premières de protection et de prévention ne fera que précipiter la chute de toute une culture professionnelle, construite sur les valeurs d'accompagnement éducatif des jeunes les plus en difficultés.

Peut-on légitimement attendre d'un Garde des Sceaux, qui prétend lutter contre l'idéologie d'extrême droite, qu'il soutienne de telles propositions ? La concertation des organisations syndicales n'a constitué qu'une façade puisque le ministère n'entend aucune critique sur les mesures proposées.

Dans une circulaire adoptée le 30 avril dernier, le Garde des Sceaux, a d'ailleurs pris des dispositions sur la mesure d'intérêt éducatif pour les mineurs de 13 à 16 ans avant même toute consultation. **La CGT PJJ exige son retrait sans délai !**

Madame la directrice, le jour même, vous avez aussi transmis une note à toutes les DIR pour application immédiate, symbole de l'autoritarisme descendant qui met en feu tous les échelons de l'administration. Toutefois, si la publication de cette circulaire n'est pas de votre ressort, la mise en oeuvre au sein de la PJJ relève pleinement de votre responsabilité.

Vous n'étiez pas la directrice au moment de l'adoption du CJPM, mais vous serez en situation de direction si ces mesures venaient à être adoptées. Pensez vous réellement que vous défendrez l'intérêt de missions de la PJJ en les déployants ?

La CGT PJJ en appelle à votre responsabilité madame la directrice. Vous devez dès à présent vous opposer à la mise en place de telles mesures. Toute personne qui ne s'opposerait pas à ces mesures, serait pleinement responsable de la destruction des missions de la PJJ et commettrait une erreur historique et morale.

La CGT PJJ appelle les citoyens et les agents de la PJJ à voter massivement le 9 juin prochain pour les élections européennes.

La CGT PJJ en appelle solennellement tous les professionnels de la justice des Enfants, et notamment dans les rangs même des décideurs de la PJJ, à exprimer une parole de contradiction face à de telles mesures !

La CGT PJJ appelle la direction de la PJJ à manifester son opposition à ce tournant sécuritaire et répressif.

La CGT PJJ appelle le gouvernement à ne pas adopter ces mesures, à prendre le temps d'une réelle consultation des professionnels et des organisations syndicales pour faire évoluer la Justice des Enfants mais surtout à donner les moyens nécessaires pour que les professionnels de l'Enfance puissent effectuer un travail de qualité dans l'intérêt supérieur de tous les enfants.